



AQUAVET

INTRODUCTION DE L'AQUAPONIE DANS L'ENSEIGNEMENT ET
LA FORMATION PROFESSIONNELS : INSTRUMENTS, UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

Résultat n° 4 :

Analyse de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) dans les pays partenaires et voisins



Lifelong
Learning
Programme



Cross borders
Gather experience
Enhance knowledge



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavraziun federala

Sommaire

1	Description.....	3
2	Analyse des professions de l'EFP qui seraient potentiellement intéressées par l'aquaponie et pourraient bénéficier de l'acquisition de nouvelles compétences.	4
2.1	Slovénie.....	4
2.1.1	<i>Types d'enseignement et de formation professionnels en Slovénie.....</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>Contenu des programmes d'études de l'EFP (NPI, SPI, SSI et PTI) en Slovénie.....</i>	<i>4</i>
2.1.3	<i>Liste des enseignements et formations professionnels slovènes potentiellement concernés par l'habilitation de la filière aquaponie.....</i>	<i>6</i>
2.2	Croatie.....	7
2.2.1	<i>Types d'enseignement et de formation professionnels en Croatie.....</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Liste des enseignements et formations professionnels croates concernés par l'habilitation de la filière aquaponie.....</i>	<i>7</i>
2.3	Suisse.....	9
2.3.1	<i>Types d'enseignement et de formation professionnels en Suisse (BQ-Portal 2012a).....</i>	<i>9</i>
2.3.2	<i>Liste des enseignements et formations professionnels suisses potentiellement concernés par l'aquaponie.....</i>	<i>12</i>
2.4	Allemagne.....	13
2.4.1	<i>Types d'enseignement et de formation professionnels en Allemagne.....</i>	<i>13</i>
2.4.2	<i>Liste des enseignements et formations professionnels allemands potentiellement concernés par l'aquaponie.....</i>	<i>16</i>
2.5	France.....	17
2.5.1	<i>Liste des enseignements et formations professionnels français potentiellement concernés par l'aquaponie.....</i>	<i>19</i>
2.6	Italie.....	20
2.6.1	<i>Types d'enseignement et de formation professionnels en Italie.....</i>	<i>20</i>
2.6.2	<i>Liste des enseignements et formations professionnels italiens potentiellement concernés par l'aquaponie.....</i>	<i>22</i>
2.7	Espagne.....	23
2.7.1	<i>Types d'enseignements et formations professionnels en Espagne.....</i>	<i>23</i>
2.7.2	<i>Liste des enseignements et formations professionnels espagnols potentiellement concernés par l'aquaponie.....</i>	<i>23</i>
3	Identification du public cible des activités de diffusion.....	25
3.1	Slovénie.....	25
3.2	Croatie.....	25
3.3	Suisse.....	26
3.4	Allemagne.....	26
3.5	France.....	27
3.6	Italie.....	27
3.7	Espagne.....	27
4	Brève description du système d'habilitation.....	28
4.1	Slovénie.....	28
4.2	Croatie.....	28
4.3	Suisse.....	29
4.4	Allemagne.....	31
4.5	France.....	31
4.6	Italie.....	32
4.7	Espagne.....	32
5	Conclusion.....	32
6	Références.....	33

Évaluation interne du résultat

Version	
1 ; DOCUMENTS PROVISOIRES	Tous les partenaires
2	Nadine Antenen
3 ; DOCUMENT FINAL	Ranka Junge

1 Description

Ce rapport brosse un tableau de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en Slovénie, en Suisse et en Italie ainsi que dans leurs pays voisins, à savoir la Croatie, l'Allemagne, la France et l'Espagne. Il présente des professions qui seraient potentiellement intéressées par l'aquaponie et pourraient bénéficier de l'acquisition de nouvelles compétences. En outre, il identifie le public cible des activités de diffusion et décrit le fonctionnement du système d'habilitation des formations dans les pays mentionnés ci-dessus.

2 Analyse des professions de l'EFP qui seraient potentiellement intéressées par l'aquaponie et pourraient bénéficier de l'acquisition de nouvelles compétences.

2.1 Slovénie

En 2011, 65,4 % des étudiants slovènes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient inscrits dans une filière professionnelle alors que la moyenne dans l'Union européenne (UE) était de 51,5 %.

2.1.1 Types d'enseignement et de formation professionnels en Slovénie

- Enseignement professionnel court ou « nižje poklicno izobraževanje » (NPI) : cycle d'une durée de deux ans sanctionné par un examen final, 120 crédits ECTS
- Enseignement secondaire professionnel or « Srednje poklicno izobraževanje » (SPI) : cycle d'une durée de trois ans sanctionné par un examen final, 180 crédits ECTS
- Enseignement technique ou « Srednje strokovno izobraževanje » (SSI) : cycle d'une durée de quatre ans sanctionné par le Matura professionnel, 240 crédits ECTS
- Enseignement technique professionnel ou « poklicno-tehniško izobraževanje » (PTI) : cycle d'une durée de deux ans accessible après trois années d'enseignement au SSI, sanctionné par le Matura professionnel, 120 crédits ECTS

2.1.2 Contenu des programmes d'études de l'EFP (NPI, SPI, SSI et PTI) en Slovénie

- Matières générales (mathématiques, slovène, langue étrangère, sciences, etc.)
- Modules professionnels (obligatoires et optionnels)
- Enseignement libre. Il représente 20 % des heures totales de l'enseignement et permet aux étudiants (i) d'acquérir des compétences et qualifications professionnelles supplémentaires ; (ii) de développer des compétences pratiques ; et (iii) d'approfondir leurs connaissances (compétences clés). L'établissement coordonne le contenu de l'enseignement libre conjointement avec les partenaires sociaux (chambres, entreprises, instituts et syndicats), le corps enseignant et les étudiants.
- La formation pratique ou « Praktično usposabljanje z delom » (PUD) est obligatoire. Elle fait partie intégrante du programme d'études et se matérialise par un enseignement pratique des étudiants au sein des entreprises. Ils peuvent ainsi appliquer les connaissances théoriques acquises dans leur établissement à des situations professionnelles réelles. Par conséquent, ils acquièrent des connaissances et aptitudes pratiques supplémentaires.

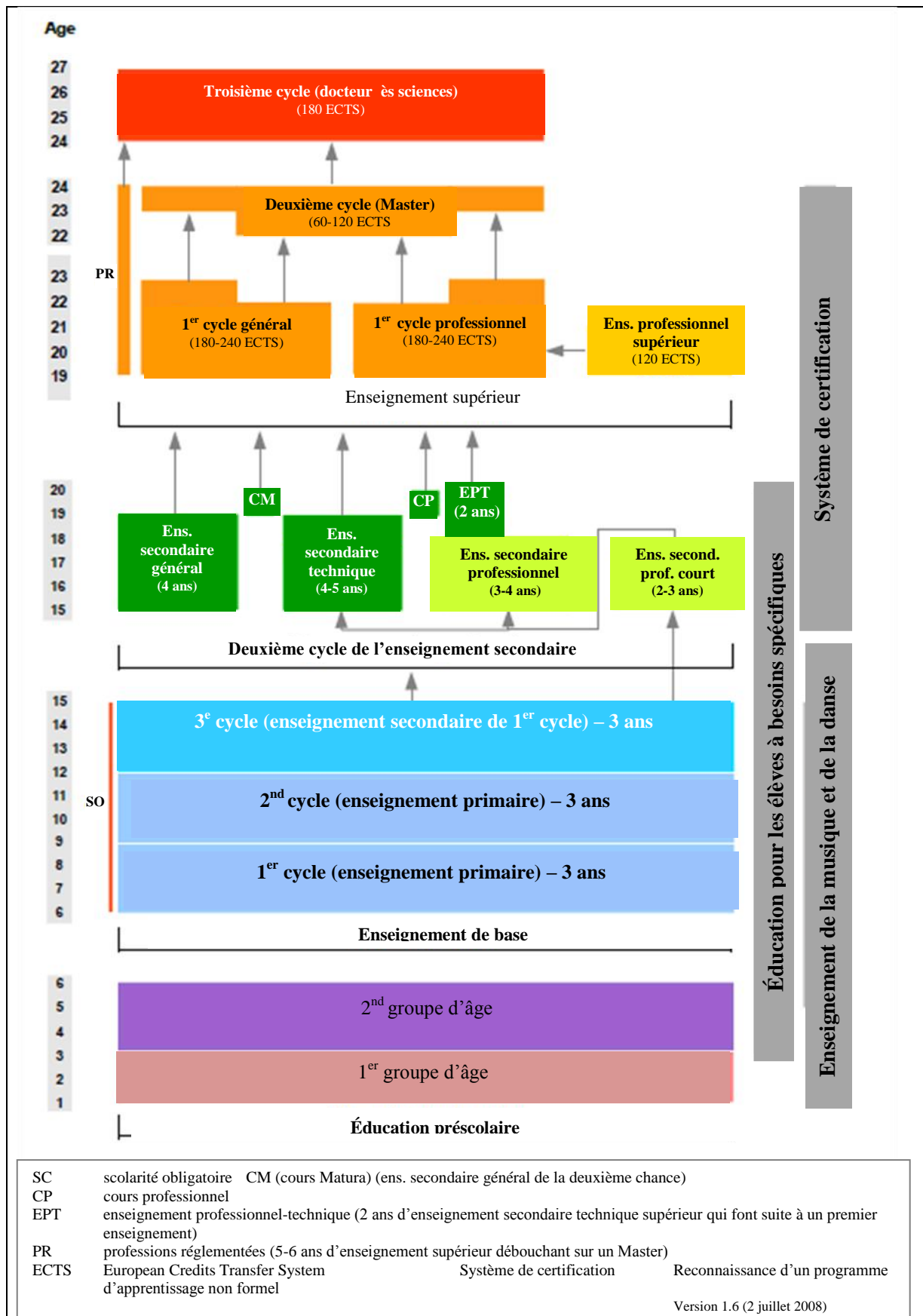


Figure 1. Structure du système éducatif en Slovénie (source : www.eurydice.si). L'enseignement professionnel court du deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspond au NPI, l'enseignement professionnel du deuxième cycle secondaire au SPI, l'enseignement technique du deuxième cycle du secondaire au SSI et l'enseignement technique professionnel au PTI.

2.1.3 Liste des enseignements et formations professionnels slovènes potentiellement concernés par l'habilitation de la filière aquaponie

Programme d'enseignement	Nombre d'établissements d'EFPP proposant la formation en Slovénie	Modules de formation professionnelle potentiellement concernés par l'aquaponie
Enseignement professionnel de courte durée (NPI)		
Assistant en biotechnologie et en soins de santé	14	Élevage d'animaux Notions de base de la production végétale Production et utilisation d'herbes fines Entretien et hygiène sur le lieu de travail
Enseignements professionnels (SPI)		
Agriculteur	5	Protection de l'environnement et bases du développement durable Bases de la production végétale et protection végétale Élevage d'animaux Installations de traitement biologique et de compostage Maraîchage Gestion des sources alternatives d'énergie, de l'équipement et de l'environnement
Jardinier	8	Protection de l'environnement et bases du développement durable Bases de la production végétale et protection végétale Bases de l'horticulture Production de plantes d'ornement Maraîchage
Enseignements techniques (SSI)		
Technicien agricole	7	Développement durable Élevage d'animaux Production végétale
Technicien des services vétérinaires	2	Technologie vétérinaire des animaux d'élevage
Technicien en industrie agroalimentaire	4	Sécurité alimentaire Contrôle de la qualité des denrées alimentaires
Technicien en protection de la nature	6	Développement durable Traitement des déchets organiques, maintenance des installations de traitement biologique et zones humides artificielles Analyse et suivi écologiques
Technicien en environnement	9	Éco-technologies Gestion des eaux usées Gestion des eaux potables et industrielles

2.2 Croatie

En 2011, 71,5 % des étudiants croates du deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient inscrits dans une filière professionnelle alors que la moyenne dans l'Union européenne (UE) était de 51,5 %. Toutes les formations professionnelles combinent, à des degrés divers, à la fois un enseignement général et un enseignement professionnel ; la plupart d'entre elles comporte une expérience professionnelle pratique obligatoire.

2.2.1 Types d'enseignement et de formation professionnels en Croatie

En Croatie, les EFP suivants sont offerts (figure 2) :

- Enseignement à dominante technique, dispensés sur 4 ans dans un établissement pédagogique, sanctionnés par un examen final, la maturité d'État.
- Enseignement sur 3 ans dans un établissement pédagogique ou sous forme d'apprentissage. Il s'achève par la présentation d'un travail final.
- Enseignement plus court (formation d'un ou deux ans, mais d'un niveau de qualification professionnelle inférieur) qui s'achève par la présentation d'un travail final.

Contenu des programmes d'études d'EFP étalés sur trois et quatre ans en Croatie :

- Matières générales
- Modules professionnels (obligatoires et optionnels)
- Présentation d'un travail final/examen de maturité d'État

2.2.2 Liste des enseignements et formations professionnels croates concernés par l'habilitation de la filière aquaponie

Formations à dominante technique dispensées sur 4 ans	
Programme d'enseignement	Modules professionnels potentiellement concernés par l'aquaponie
Technicien agricole	Bases des technologies de production végétale Bases de la production animale Principes de la production biologique Production dans une zone protégée Élevage d'animaux
Technicien en écologie	Chimie de l'environnement Le vivant et l'environnement Analyse d'échantillons Les déchets Écologie appliquée
Technicien en industrie agroalimentaire	Technologie de la production alimentaire Contrôle de la qualité alimentaire et sécurité alimentaire Protection de la santé et de l'environnement

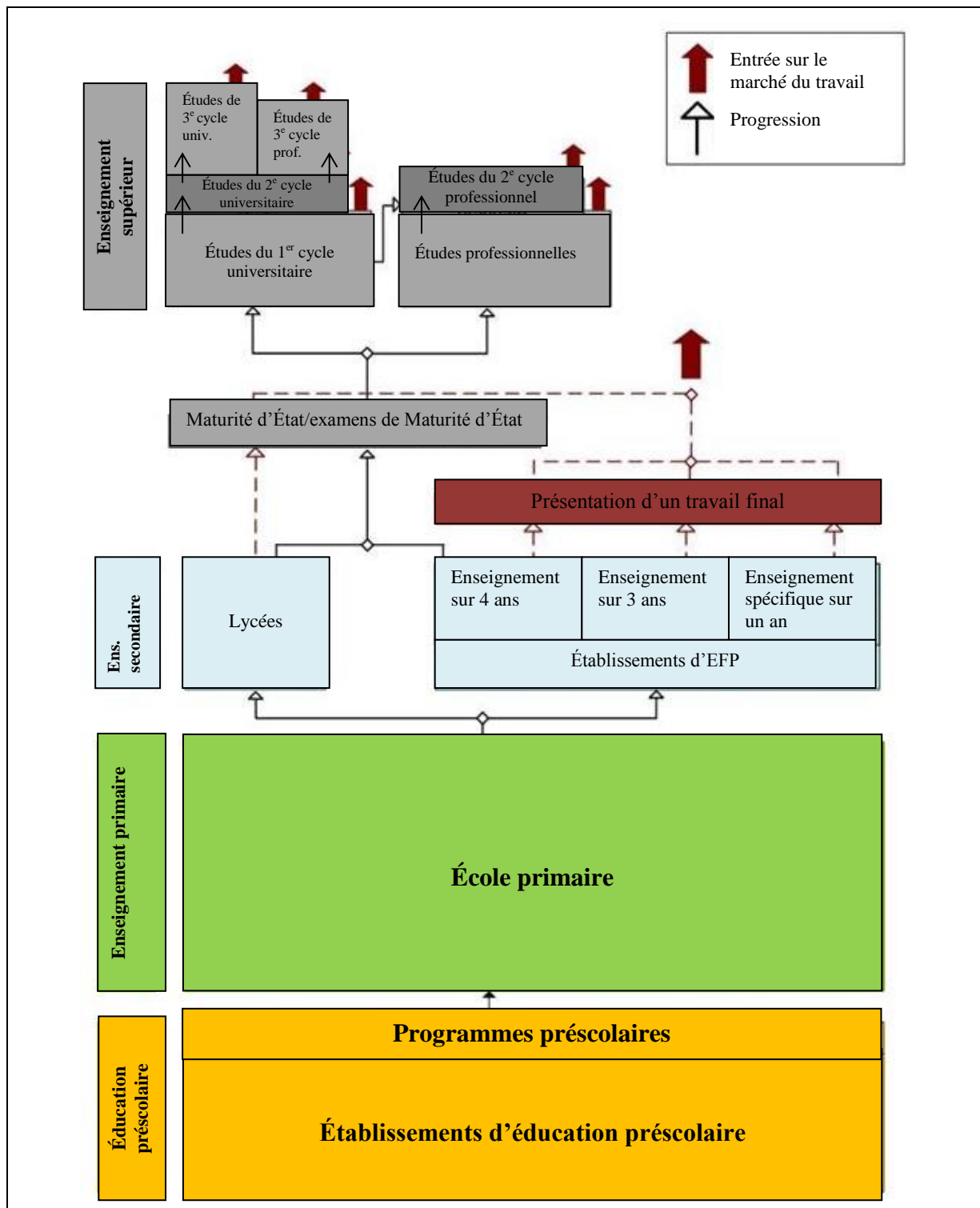


Figure 2 : structure du système éducatif en Croatie (source : www.asoo.hr)

2.3 Suisse

En Suisse, il existe différentes voies d'accès à l'EFP, appelée formation professionnelle initiale, et à la formation professionnelle supérieure. Elles débouchent sur un diplôme d'enseignement professionnel (figure 3). La formation initiale peut débuter dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou après neuf ans de scolarité obligatoire. En Suisse, environ deux tiers des jeunes choisissent une formation professionnelle (berufsbildungplus.ch 2014). Il est possible d'intégrer le système d'enseignement supérieur par voie directe, à savoir avec un certificat fédéral de maturité professionnelle, ou avec un certificat fédéral de capacité, ou selon d'autres critères tels que l'expérience professionnelle. Plusieurs options sont possibles. Par ailleurs, il existe de nombreuses passerelles entre les différentes formations.

2.3.1 Types d'enseignement et de formation professionnels en Suisse (BQ-Portal 2012a)

- 2 ans d'apprentissage sanctionnés par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- 3 ou 4 ans de formation professionnelle sanctionnée par un certificat fédéral de capacité qui donne accès à des enseignements et des formations professionnels de niveau supérieur.
- La formation initiale peut être complétée par une maturité professionnelle permettant d'être admis dans l'enseignement supérieur (degré tertiaire).

En Suisse, la formation professionnelle supérieure (degré tertiaire B) est ouverte aux personnes qui ont suivi une formation professionnelle initiale. La formation professionnelle supérieure (degré tertiaire B), les universités et les hautes écoles spécialisées (degré tertiaire A) constituent le degré tertiaire du système de formation suisse. Elles visent à fournir à l'économie suisse des travailleurs qualifiés, cultivés et expérimentés. Une maturité professionnelle permet de passer du degré tertiaire B (formation professionnelle supérieure) au degré tertiaire A (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et pédagogiques).

Le système de formation professionnelle supérieure offre environ 400 filières reconnues par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Cette reconnaissance permet à un établissement de dispenser une formation dont le titre est protégé sur le plan fédéral. Les formations professionnelles supérieures possèdent divers qualifications et titres, représentés dans le tableau n° 1.

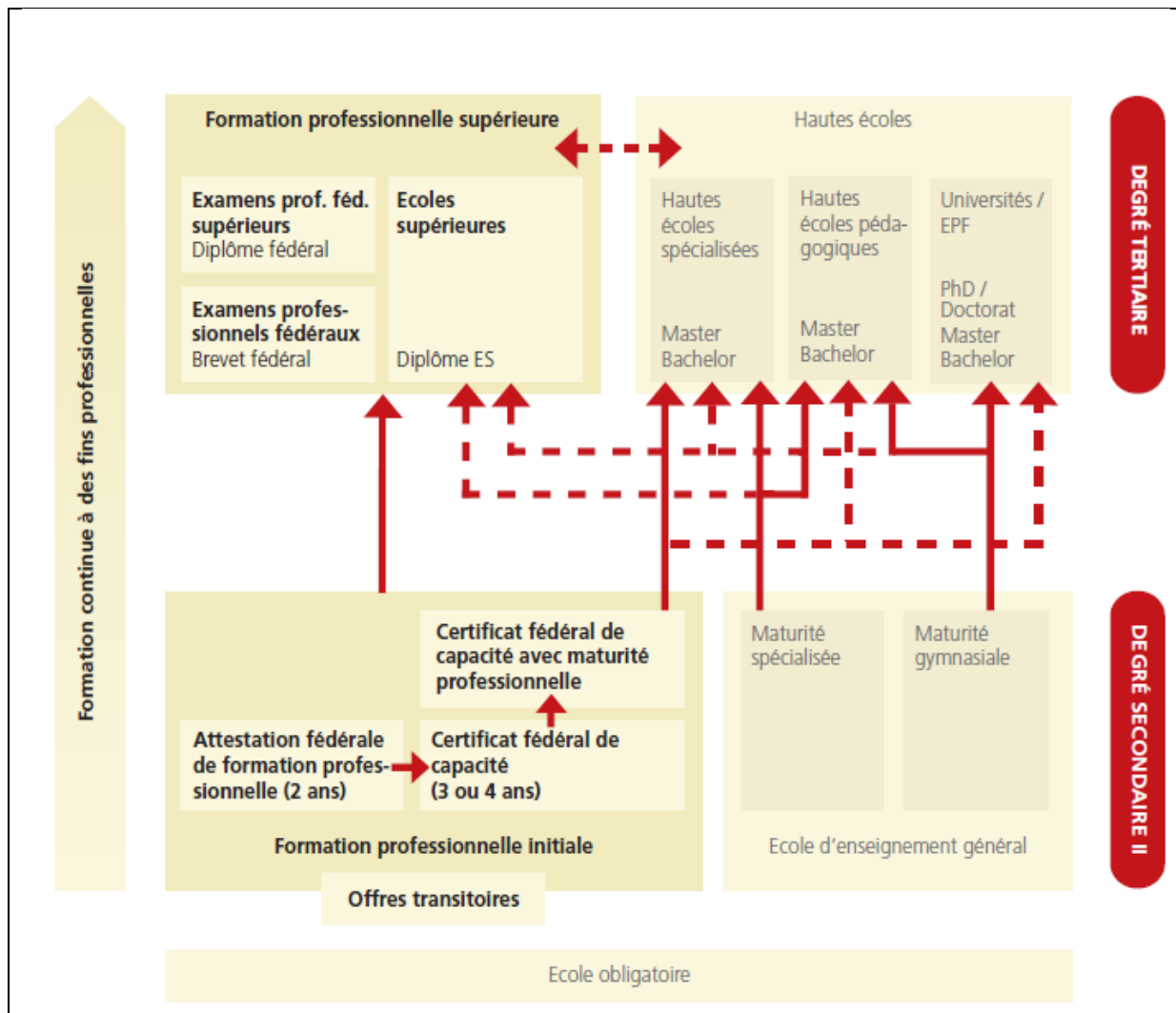


Figure 3 : Filières du système éducatif suisse (SEFRI 2013 : 5)

Au sortir du degré secondaire I (premier cycle de l'enseignement secondaire), les élèves se tournent en général vers un examen de la formation professionnelle initiale ou vers une maturité. Les élèves qui souhaitent suivre un enseignement général débouchant sur une maturité (école à plein temps) doivent attester d'un certain niveau. La formation professionnelle initiale se fait en alternance, la majeure partie de ses enseignements étant effectués dans des entreprises (ou, dans le cas des agriculteurs, dans des exploitations). Ces dernières ont pour vocation de former des apprentis. En outre, les élèves se rendent à l'école plusieurs fois par semaine. Un élève peut accéder au certificat de maturité professionnelle s'il atteste d'une expérience professionnelle suffisante dans le domaine concerné. La maturité professionnelle est le diplôme principal qui permet de postuler dans les hautes écoles spécialisées. D'autres qualifications sont nécessaires pour entrer dans les écoles polytechniques fédérales.

Après avoir suivi une formation professionnelle initiale, de nombreux élèves choisissent de poursuivre une formation continue (degré tertiaire B) ne nécessitant pas l'obtention d'une maturité, et ce afin de donner une valeur ajoutée à leurs diplômes.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des différentes voies d'enseignement, de leurs objectifs, des qualifications finales et exemples de professions exercées à l'issue d'une formation professionnelle (source : SEFRI 2007).

Voie de formation professionnelle supérieure	Objectifs	Qualifications/titres suisses	Exemples
Formations professionnelles supérieures sanctionnées par des examens professionnels	<p>Première spécialisation/approfondissement des connaissances et aptitudes techniques</p> <p>Développement de compétences techniques et administratives</p>	<p>Brevet fédéral</p> <p><i>[Dénomination de la profession]</i> avec brevet fédéral</p>	<p>Brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines, spécialiste en marketing, spécialiste en assurances sociales, conseiller en sécurité électrique, logisticien, électromécanicien en automobiles</p>
	<p>Acquisition d'un savoir pointu (expertise)</p> <p>Développement de compétences permettant d'occuper un poste de cadre dirigeant dans une entreprise</p>	<p>Diplôme</p> <p><i>[Dénomination de la profession]</i> diplômé</p> <p><i>[Dénomination de la profession]</i> avec diplôme fédéral</p> <p><i>[Dénomination de la profession]</i> avec maîtrise fédérale</p>	<p>Diplôme d'expert-comptable, de garde-frontière, d'expert fiscal, d'entrepreneur construction, de conseil en communication, de maître-jardinier</p>
Formations professionnelles supérieures dispensées par les écoles supérieures	<p>Spécialisation et développement d'un savoir pointu (expertise)</p> <p>Développement de compétences permettant d'occuper un poste de cadre dirigeant dans une entreprise</p>	<p>Diplôme d'école supérieure en</p> <p><i>[Dénomination de la profession]</i> diplômé ES</p>	<p>Diplôme d'école supérieure de technicien, technicien en salle d'opération, économiste d'entreprise, infirmier diplômé, éducateur social, gestionnaire en tourisme, etc.</p>

2.3.2 Liste des enseignements et formations professionnels suisses potentiellement concernés par l'aquaponie

Programme d'enseignement	Institutions	Modules en lien avec l'aquaponie
Formations professionnelles initiales dans l'enseignement secondaire (certificat fédéral de capacité)		
Maraîcher (CFC)	Inforama Seeland Ins	Maraîchage, installations techniques, environnement de travail
Agriculteur (CFC)	24	Modules sur l'élevage d'animaux et la production végétale
Examen professionnel fédéral (brevet fédéral)		
Pisciculteur (EP)	Bayerische Landesanstalt für Landwirtschaft, Starnberg (Bavière, Allemagne)	Élevage et reproduction des poissons
Agriculteur (EP)	24	Modules sur l'élevage d'animaux et la production végétale
Examen professionnel supérieur (examen professionnel fédéral supérieur)		
Maître-maraîcher (EPS)	Centre de formation professionnelle de Wädenswil, Inforama Seeland Ins, Centre agricole de Liebegg	Maraîchage sous serre, gestion de la qualité, gestion des finances, politiques agricoles
Maître-agriculteur (EPS)	24	Modules sur l'élevage d'animaux et la production végétale
Écoles supérieures (diplôme ES)		
Agro-technicien (ES)	Inforama Rütli Zollikofen, Strickhof Lindau, Institut agricole de Grangeneuve, LBBZ Schluechthof Cham, Agrotechnik HF	Modules sur l'élevage d'animaux et la production végétale
Hautes écoles spécialisées (diplôme de bachelor, diplôme de master)		
Agronome (BSc FH)	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Zollikofen Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève	Modules de sciences animales
Ingénieur en environnement (BSc FH)	Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), Wädenswil	Modules de gestion de l'environnement, horticulture et agriculture urbaine
Écoles polytechniques fédérales (diplôme de bachelor, diplôme de master)		
Agronome (BSc FH)	École polytechnique fédérale de Zurich	Niches possibles dans le cadre de l'élevage des animaux, sciences horticoles
Ingénieur en environnement	École polytechnique fédérale de Zurich, école polytechnique fédérale de Lausanne	Ingénierie des ressources en eau

(Source : illustration personnelle)

2.4 Allemagne

2.4.1 Types d'enseignement et de formation professionnels en Allemagne

Le système éducatif allemand comprend différents niveaux : le niveau élémentaire (éducation préscolaire), le niveau primaire, le niveau secondaire divisé en deux cycles, le niveau supérieur et la formation continue. Différentes voies d'EFP peuvent être empruntées au travers de ce système. La figure 4 présente un schéma de base du système éducatif allemand.

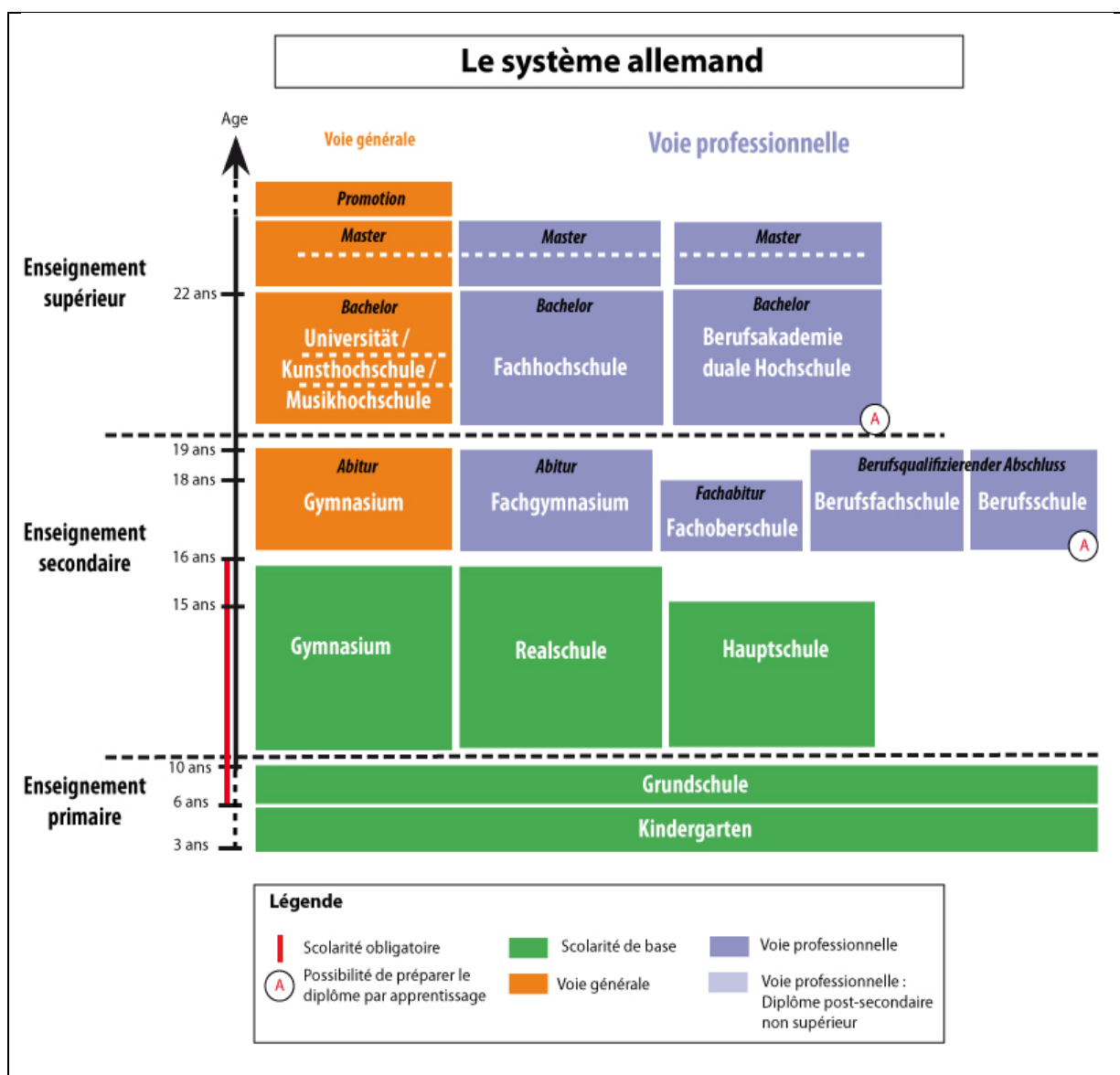


Figure 4. schéma de base du système éducatif allemand (source : <http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/allemand/>)

Selon le BQ-Portal (2012b), les types d'enseignement et de formation professionnels initiaux et supérieurs en Allemagne sont les suivants :

- 3-4 ans de formation professionnelle en alternance sanctionnée par :
 - le Gesellenbrief (certificat d'aptitude professionnelle)
 - l'IHK-Prüfungszeugnis (certificat délivré par la chambre de commerce et d'industrie)
 - l'IHK-Facharbeiterbrief (certificat d'aptitude professionnelle délivré par la chambre de commerce et d'industrie)
- 2 ans d'enseignement dans des écoles commerciales et techniques à l'issue d'une formation professionnelle initiale, sanctionné par le Meisterbrief (brevet de maîtrise en artisanat) ou une certification professionnelle « agréée ou reconnue par l'État ».

L'école obligatoire commence à l'âge de six ans, s'étale sur neuf ans (dans certains cas dix ans) et s'achève à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire. Ensuite, les élèves entrent dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les jeunes sont légalement tenus de prolonger leur scolarité dans une école professionnelle pendant trois ans, soit à temps plein, soit à mi-temps, ce qui signifie qu'ils doivent fréquenter un établissement entre (au moins) l'âge de six et dix-huit ans. Jusqu'au degré 9, les élèves reçoivent un premier enseignement général (premier cycle de l'enseignement secondaire) qui se solde par la remise d'un certificat de fin d'études. Celui-ci donne accès à différents types d'enseignement offerts dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire : EFP en alternance (l'apprentissage et la formation se déroulent à la fois en entreprises et dans les établissements d'enseignement professionnel), enseignement dans une école professionnelle à temps plein (Berufsfachschule) ou enseignement dans un établissement de formation professionnelle continue (Fachschule). (Lohmar & Eckhardt 2013 : 127, Hippach-Schneider et coll. 2011 : 42) En outre, les élèves peuvent choisir de poursuivre un enseignement général à plein temps dans un établissement. Le second degré du Gymnasium permet d'obtenir l'Abitur, un diplôme permettant d'entrer dans les établissements d'enseignement supérieur. Les élèves des établissements professionnels obtiennent un diplôme qui leur ouvre la voie à l'enseignement supérieur général, ou un certificat d'aptitude professionnelle (Geselle). (Lohmar & Eckhardt 2013 : 132-133, Hippach-Schneider et coll. 2011 : 46-48) À l'heure actuelle, le système de formation en alternance du deuxième cycle de l'enseignement secondaire propose 329 professions reconnues par l'État. (Hippach-Schneider et coll. 2011 : 42, BiBB 2013)

En dehors des diplômes d'aptitude professionnelle préparés en alternance, des écoles professionnelles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (Berufsoberschule) permettent de décrocher deux types de qualification ; l'une permet aux titulaires d'étudier des branches particulières dans un établissement d'enseignement supérieur (fachgebundene Hochschulreife), l'autre d'accéder à l'enseignement supérieur général (allgemeine Hochschulreife) suite à deux années passées dans une école à plein temps. (Hippach-Schneider et coll. 2011 : 54) Une fois la formation initiale terminée et l'expérience professionnelle acquise, il est possible de s'engager vers un diplôme supérieur (ex. : d'ingénieur technique, de maître-artisan, d'expert d'entreprise ou de technicien de gestion). Ces certifications sont délivrées dans le cadre d'une formation supérieure officielle ou d'un EFP postsecondaire (degré tertiaire B). (Hippach-Schneider et coll. 2011 : 66, Fazekas &

Field 2013 : 13) Ces examens de formation professionnelle supérieure sont régis, d'une part par la loi sur la formation professionnelle (Fortbildungsgänge nach dem Berufsbildungsgesetz), les règlements individuels des chambres de métiers et de l'artisanat et ceux des chambres de l'industrie et du commerce (Fortbildungsgänge nach Ordnung der Handwerks- und Industrie- und Handelskammern) et d'autre part, par les établissements de formation commerciale et technique (Fachschulen) dont l'organisation est édictée par la loi du Land. Les étudiants qui s'inscrivent à des examens de formation professionnelle supérieure ont, en général, suivi un EFP dans le deuxième cycle du secondaire (le plus souvent sous forme d'un apprentissage en alternance) et sont dotés d'une certaine expérience professionnelle. Les titulaires des diplômes relevant de la compétence fédérale ou de celle des chambres reçoivent le titre de Meister, alors que les étudiants des établissements de formation commerciale et technique reçoivent un diplôme « agréé/reconnu par l'État ». Les étudiants inscrits dans une formation professionnelle supérieure peuvent postuler auprès des universités (degré tertiaire, niveau A) et les détenteurs d'un diplôme d'EFP du deuxième cycle de l'enseignement secondaire peuvent obtenir un diplôme universitaire spécialisé s'ils attestent trois ans d'expérience professionnelle et réussissent un test universitaire d'aptitude. (Fazekas & Field 2013 : 13-17)

2.4.2 Liste des enseignements et formations professionnels allemands potentiellement concernés par l'aquaponie

Programme d'enseignement	Modules en lien avec l'aquaponie
EFP en alternance	
Pisciculteur	Élevage et reproduction des poissons
Agriculteur	Élevage d'animaux et production végétale
Maraîcher	Maraîchage, installations techniques, environnement de travail
Formations dans un établissement d'enseignement secondaire professionnel du deuxième cycle (Berufs-/Fachoberschule)	
Technicien agricole	Élevage d'animaux, production végétale et d'engrais, gestion
Administrateur des entreprises agricoles	Administration des entreprises agricoles
Économiste agricole	Gestion des entreprises agricoles
Formation professionnelle supérieure (<i>Meisterprüfung</i>)	
Maître-pisciculteur	Élevage et reproduction des poissons, gestion, marketing
Maître-agriculteur	Élevage d'animaux et production végétale, gestion
Maître-maraîcher	Maraîchage, installations techniques, gestion
Universités des sciences appliquées (diplôme de bachelor, diplôme de master)	
Ingénieur en environnement (BSc, B.Eng., MSc FH)	Modules de gestion de l'environnement, horticulture et agriculture urbaine
Agronome (BSc, B.Eng., MSc FH)	Sciences animales et végétales
Économiste agricole (B.A., BSc, MSc FH)	Production et commercialisation des produits agricoles
Universités et universités techniques (diplôme de bachelor, diplôme de master)	
Ingénieur en environnement (BSc, MSc)	Gestion des ressources en circuit fermé, gestion de l'eau
Agronome (BSc, MSc)	Sciences animales et végétales
Sciences de la pêche et aquaculture (MSc)	Élevage de poissons et pathologie des poissons, gestion de la pêche, limnologie et ichtyopathologie
Ingénieur en horticulture (BSc, MSc)	Évaluation qualitative de la production, bases de l'écophysiologie de l'horticulture urbaine, phytopathologie avancée, gestion des exploitations agricoles.
Ingénieur en production agricole (MSc)	Production végétale, physiologie, génétique, pathologie

(Source : illustration personnelle)

2.5 France

En France, le système éducatif se divise en quatre phases et débute avec l'école maternelle non obligatoire. L'enseignement obligatoire débute à partir de 6 ans. Les enfants fréquentent d'abord l'école élémentaire pendant cinq ans, puis passent dans l'enseignement secondaire composé de deux cycles : le collège puis, le lycée ou l'apprentissage. Tous les enfants suivent la même voie jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire qui se solde par l'obtention d'un diplôme, le brevet des collèges. La première possibilité pour les collégiens est d'entrer dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de s'inscrire dans des lycées à orientation généraliste, technique ou professionnelle. À la fin de cet enseignement, ils passent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel). Ce diplôme leur permet d'accéder à l'enseignement supérieur général ou à l'enseignement supérieur technique et professionnel. La figure 6 donne une vue d'ensemble du système éducatif français, de ses filières générales et professionnelles.

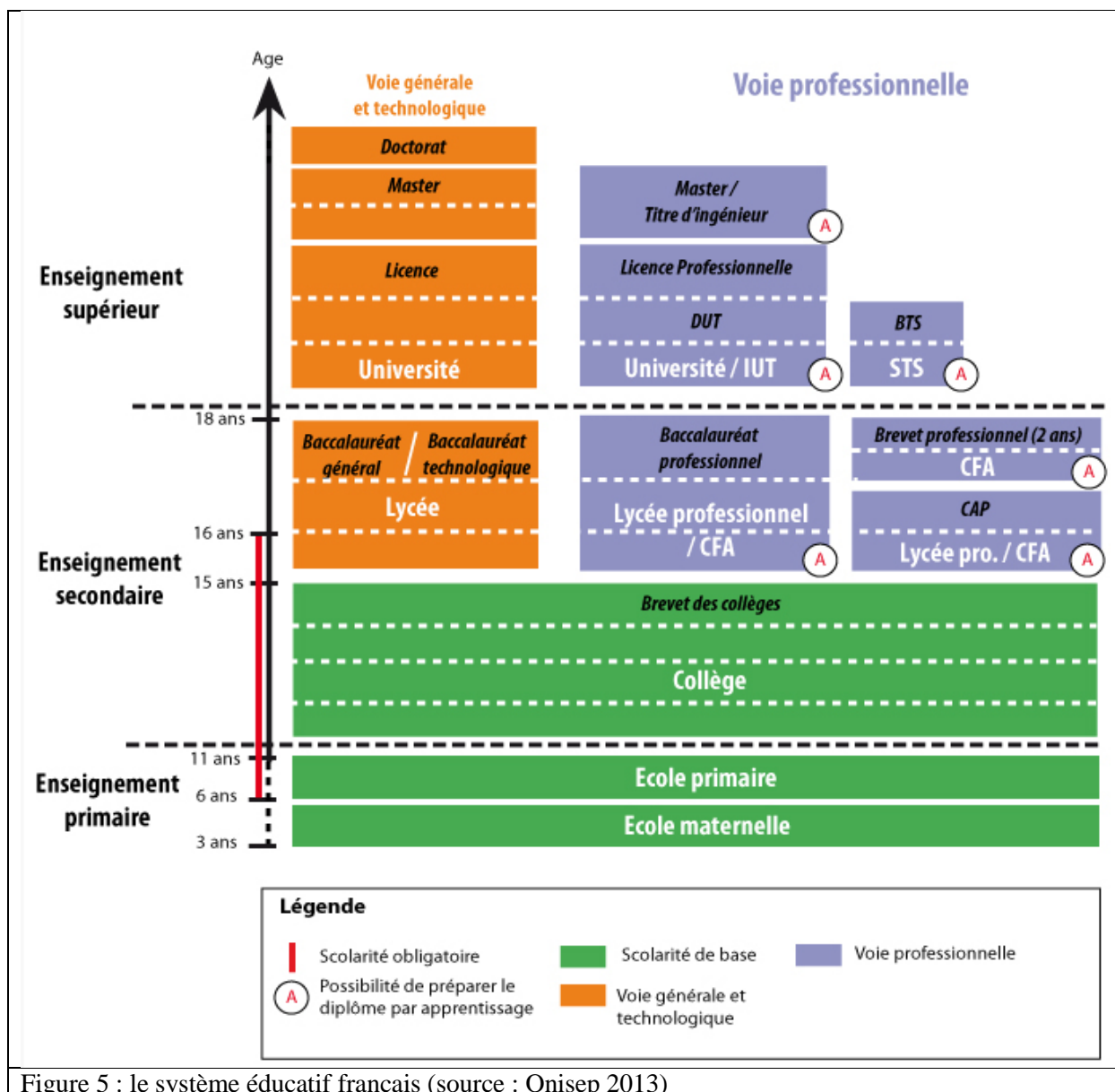


Figure 5 : le système éducatif français (source : Onisep 2013)

Types d'enseignement et de formation professionnels en France (BQ-Portal 2012c) :

- 2 ans en lycée professionnel ou en apprentissage par alternance dans un centre de formation d'apprentis (CFA), sanctionnés par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).
- Après le CAP, il est possible de préparer le baccalauréat professionnel (bac pro) en un an ou de le passer directement après trois ans d'enseignement dans un lycée professionnel.
- 2 ans d'enseignement par alternance, sanctionnées par un brevet professionnel (BP).
- 2 ans d'enseignement par alternance ou en lycée professionnel, sanctionnées par un brevet des métiers d'art (BMA)
- 2 ans d'enseignement par alternance, sanctionnées par un brevet technique des métiers (BTM).
- 2 ans à la Faculté des sciences appliquées sanctionnées par un diplôme universitaire de technologie (DUT).
- Après l'obtention du BTM, il est possible de préparer le brevet de maîtrise (BM) en alternance sur deux ans ; dans l'enseignement supérieur.

La deuxième possibilité pour les jeunes qui entrent dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est de débiter un apprentissage. Ils sont âgés entre 16 et 25 ans et bénéficient d'un enseignement théorique et technique en vue d'obtenir une qualification professionnelle. Après avoir fréquenté le collège pendant deux ans, les jeunes suivent une formation en entreprise et dans un centre de formation d'apprentis (CFA), puis passent le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Celui-ci permet ensuite d'entrer dans la vie professionnelle. (Roussel et coll. 2013 : 13, Ministère de l'Éducation nationale 2010 : 5-6) Les collégiens peuvent également s'orienter vers un bac pro (diplôme professionnel du deuxième cycle l'enseignement secondaire) dont la préparation dure trois ans après le collège ou un an après le CAP. Ce bac pro donne accès, soit au marché du travail, soit à l'enseignement supérieur. Tous les diplômes professionnels peuvent également se préparer à plein temps dans un lycée professionnel (deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel). Les élèves peuvent changer de voie au cours des premières années du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et passer d'un enseignement professionnel à un enseignement général ou technique et vice-versa. (Ministère de l'Éducation nationale 2010 : 6-7)

L'enseignement supérieur général est dispensé dans les universités ou les grandes écoles et permet d'acquérir une licence, un master ou un doctorat. L'enseignement professionnel supérieur, accessible à l'issue d'un apprentissage, débouche sur le brevet de technicien supérieur (BTS) ou un diplôme universitaire de technologie (DUT). Les étudiants peuvent ensuite entrer directement dans la vie active ou poursuivre des études pour acquérir une licence ou un master professionnels. (Onisep 2013)

Le programme d'apprentissage offre plus de 450 métiers et professions. Il existe plus de 200 spécialités de CAP et environ 70 spécialités de baccalauréats professionnels réparties dans divers secteurs. (Ministère de l'Éducation nationale 2010 : 6, Roussel et coll. 2013 : 18)

2.5.1 Liste des enseignements et formations professionnels français potentiellement concernés par l'aquaponie

Programme d'enseignement	Modules en lien avec l'aquaponie
EFP sous forme d'apprentissage	
Pisciculteur	Élevage et reproduction des poissons
Agriculteur	Élevage d'animaux et production végétale
Maraîcher	Non disponible
CAP (certificat d'aptitude professionnelle)/bac professionnel ou bac technologique	
Pisciculteur	Élevage et reproduction des poissons
Agriculteur	Élevage d'animaux et production végétale
Maraîcher	Non disponible
BTS (brevet de technicien supérieur)/BTSA (brevet de technicien supérieur agricole)	
Pisciculteur	Élevage et reproduction des poissons
Agronome : production végétale	Non disponible
Horticulteur	Non disponible
Universités et instituts techniques	
Ingénieur en environnement	Non disponible
Ingénieur agricole	Non disponible
Technicien en aquaculture	Non disponible

(Source : illustration personnelle)

2.6 Italie

En 2011, 53,4 % des étudiants italiens du deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient inscrits dans une filière professionnelle alors que la moyenne dans l'Union européenne était de 51,5 %.

2.6.1 Types d'enseignement et de formation professionnels en Italie

- 5 années sanctionnées par un examen (esame di stato) permettant aux élèves d'accéder à l'enseignement supérieur : IT (Istituto Tecnici) et IP (Istituto Professionali). L'IT dispose de onze programmes de formation s'articulant autour de deux secteurs : l'économie (gestion et marketing, tourisme) et la technologie (mécanique et énergie, transport et logistique, électronique, informatique et télécommunications, graphisme et communication, chimie, mode, agronomie, construction et environnement). L'IP propose six programmes de formation : deux d'entre eux concernent la production artisanale et manufacturière (production artisanale et manufacturière, maintenance et assistance technique) et quatre d'entre eux, les services (agriculture et développement rural, santé et services sociaux, secteur vitivinicole et agroalimentaire, services commerciaux).
- 3 ou 4 années de formation professionnelle sous l'égide des régions, sanctionnées par un examen (Certificato di qualifica professionale) : IeFP (Istituto di formazione professionale). Ce type d'établissement offre un enseignement général de base ainsi qu'une formation professionnelle qui permettent aux étudiants de faire leur entrée dans la vie active, de poursuivre leur scolarité dans un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou encore de se spécialiser dans des établissements régionaux de formation professionnelle.
- Généralement après leur parcours dans l'éducation, les jeunes préparent un diplôme de technicien supérieur pendant deux à six semestres dans un ITS (Istituto Tecnici Superiori) ou dans le cadre de l'IFTS (Istruzione e Formazione Tecnica Superiore). L'ITS propose des formations dont la durée est comprise entre 1800 et 2000 heures, 1000 étant destinées à un stage. Le nombre des étudiants est limité. Il couvre sept domaines technologiques (efficacité énergétique, mobilité durable, nouvelles technologies du vivant, nouvelles technologies pour les produits fabriqués en Italie, technologies innovantes pour l'héritage culturel, technologies de l'information et de la communication). L'IFTS offre des programmes d'une durée comprise entre 800 à 1000 heures de cours et comporte un stage obligatoire qui représente au moins 30 % de la formation et peut être effectué à l'étranger. Les programmes de l'IFTS sont offerts par les régions en fonction des besoins du territoire et couvrent les secteurs de l'agriculture, de la santé et des services sociaux, de l'industrie et l'artisanat, du commerce, des assurances.

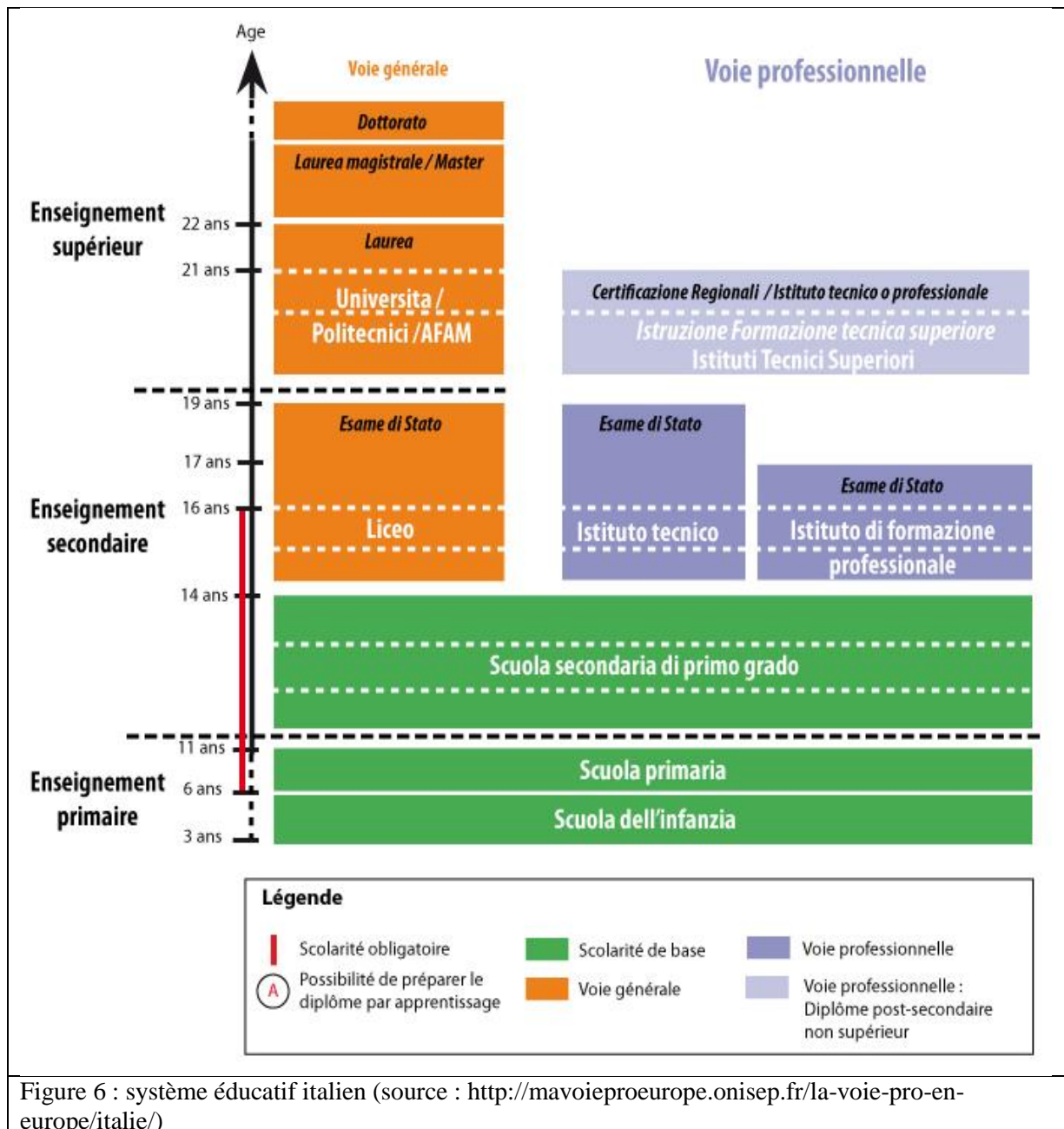


Figure 6 : système éducatif italien (source : <http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/italie/>)

2.6.2 Liste des enseignements et formations professionnels italiens potentiellement concernés par l'aquaponie

Le tableau suivant indique le nombre d'IT, d'IP, d'ITS et d'IFTS italiens ainsi que les secteurs susceptibles d'être intéressés par le développement d'activités pédagogiques en lien avec l'aquaponie. Il est difficile de donner le nombre exact des établissements d'EFP, car ce sont les régions qui décident chaque année de l'activation de certains cours (IeFP).

Programme d'enseignement	Nombre d'établissements mettant en œuvre le programme en Italie	Modules éventuellement concernés par l'aquaponie
5 années - Instituts techniques (IT)		
Institut technique pour l'agriculture	144	Élevage d'animaux Maraîchage Protection et gestion de l'environnement Industrie agroalimentaire
5 années - Instituts professionnels (IP)		
Institut professionnel pour les services agricoles	240	Élevage d'animaux Maraîchage Protection et gestion de l'environnement Écologie
3/4 semestres - Institut techniques supérieurs (ITS)		
Efficacité énergétique	9	
Établissement d'enseignement secondaire du deuxième cycle (lycée)		
Lycée scientifique	1236	Sciences
Universités		
Sciences et technologies agricoles (Bsc et Msc)	-	Production végétale, horticulture, sciences animales
Sciences vétérinaires (Msc)	-	Élevage de poissons
Sciences environnementales (Bsc et Msc)	-	Ressources naturelles et gestion, gestion de l'eau
Sciences environnementales (Bsc et Msc)	-	Gestion de l'eau

2.7 Espagne

En 2009, 45 % des étudiants espagnols du deuxième cycle de l'enseignement secondaire espagnol étaient inscrits dans une filière professionnelle. Le taux de décrochage scolaire est très élevé. Par conséquent, l'Espagne prend des mesures pour améliorer la qualité et l'attractivité de son enseignement professionnel qui se traduisent par la création de nouvelles certifications et la validation de l'expérience professionnelle.

2.7.1 Types d'enseignements et formations professionnels en Espagne

La figure 7 représente le système éducatif espagnol.

- Enseignement de 18 mois ou de 2 ans s'achevant avec un stage de 300 heures en entreprise, sanctionné par le diplôme de Técnico (technicien) : Formación profesional de grado medio (établissement d'enseignement professionnel du deuxième cycle du secondaire). Ce diplôme permet aux élèves de poursuivre leurs études jusqu'au Bachillerato (enseignement secondaire général) ou aux techniciens de poursuivre une formation, mais ne leur donne pas accès aux études supérieures en université.
- Enseignement d'1 ou de 2 années sanctionné par le diplôme de Técnico superior (technicien supérieur) : Formación profesional de grado superior (établissement d'enseignement professionnel supérieur). Il prépare les étudiants aux certifications professionnelles spécialisées, un quart du temps étant dédié à la formation professionnelle. Les titulaires d'un diplôme de technicien supérieur sont admis à l'université en vue d'obtenir le Grado (première certification universitaire).

L'EFP offre près de 150 diplômes répartis autour de 26 branches professionnelles. Les secteurs pertinents pour la formation d'agriculteur en aquaponie sont les suivants : Agraria, Comercio y Marketing, Edificación y Obra Civil, Hostelería y Turismo, Industrias Alimentarias, Marítimo – Pesquera, Química, Sanidad, Seguridad y Medio Ambiente, Servicios Socioculturales y a la Comunidad.

De plus, à partir de septembre 2014, les jeunes, dès 15 ans, pourront entamer une formation professionnelle d'une durée de deux ans appelée Formación Profesional Básica.

2.7.2 Liste des enseignements et formations professionnels espagnols potentiellement concernés par l'aquaponie

Programme d'enseignement	Modules en lien avec l'aquaponie
Établissements d'EFP	
Agraria (agriculture)	Non disponible
Industrias Alimentarias (industrie agroalimentaire)	Non disponible
Marítimo y Pesquera (pêche et aquaculture)	Non disponible
Universités et instituts techniques	
Ingénieur en environnement	Non disponible
Ingénieur agricole	Non disponible

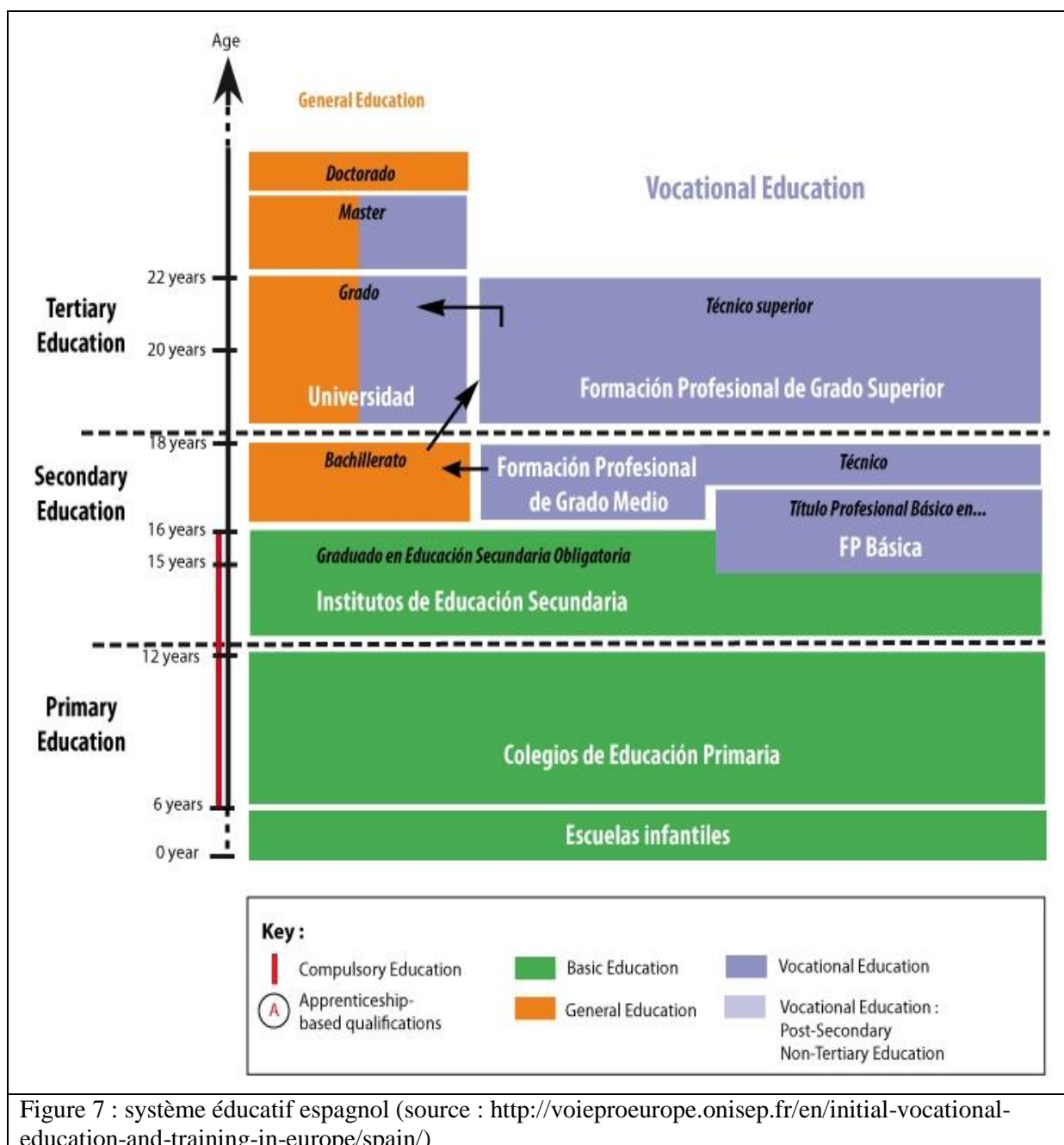


Figure 7 : système éducatif espagnol (source : <http://voieproeurope.onisep.fr/en/initial-vocational-education-and-training-in-europe/spain/>)

3 Identification du public cible des activités de diffusion

3.1 Slovénie

Public cible des activités de diffusion en Slovénie (organes clés du système d'EFP) :

- Le Ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports (MIZŠ) est le principal organe chargé de l'EFP. Il prépare la législation, adopte les programmes éducatifs et finance les écoles publiques.
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement est le principal organe chargé du développement de l'agriculture en Slovénie. Il a également pour mission de préparer un document stratégique sur le développement de l'aquaculture dans le pays.
- L'association des pêcheurs de Slovénie (RZS) réunit les pêcheurs en eau douce slovènes. Elle est chargée de la préservation ainsi que de la protection des populations de poissons et de leur environnement, de la formation des pêcheurs et des pisciculteurs. La RZS participe également à la préparation de la législation, aux programmes d'élevage de poissons et à leur gestion.
- L'Institut slovène de recherches sur la pêche mène des activités d'intérêt public dans les secteurs de la pêche en eau douce et en mer, des activités commerciales dans le cadre de la pêche à la ligne en mer et récréative ainsi que de la pisciculture. Par ailleurs, elle conduit différents travaux de recherche et exécute diverses tâches professionnelles dans le domaine de la biologie halieutique.
- Les partenaires sociaux (chambres, entreprises, instituts, syndicats) prennent part à l'EFP, et ce à tous les niveaux : préparation des normes professionnelles servant de base aux programmes officiels de l'EFP, participation au Conseil des experts pour l'EFP (organe consultatif pour le MIZŠ), coopération au niveau local visant à préparer des « programmes de formation libres » (employeurs) ou des formations pratiques pour les étudiants. Les chambres comprennent :
 - la Chambre slovène de l'artisanat et des PME
 - la Chambre slovène du commerce et de l'industrie
 - la Chambre slovène de commerce
- L'institut de la République de Slovénie pour la formation professionnelle (CPI)
- Les entreprises locales coopèrent de manière active avec les établissements d'EFP au sein des centres de formation interentreprises (MIC), lesquels font partie des centres pédagogiques.

3.2 Croatie

Public cible potentiel des activités de diffusion en Croatie (organes clés du système d'EFP) :

- Le Ministère des Sciences, de l'Éducation et des Sports
- L'Agence pour l'enseignement et la formation professionnels (ASOO)
- L'Agence pour la formation des adultes
- L'Agence pour l'enseignement et la formation des enseignants
- Le Centre national pour l'évaluation externe de l'enseignement
- Le Ministère de l'Économie, du Travail et de l'Entrepreneuriat

- La Chambre croate des métiers et de l'artisanat
- La Chambre croate de l'économie
- L'agence croate pour l'emploi
- L'Office national des statistiques
- L'Association croate des employeurs
- Les établissements d'enseignement

3.3 Suisse

Public cible des activités de diffusion en Suisse :

- Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) réglemente et co-finance les formations initiale et supérieure.
- L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est, à l'échelon suisse, l'organisation experte pour la formation et la formation continue des responsables de la formation professionnelle, y compris des examinateurs. Il conduit des travaux de recherche, pilote des projets et fournit des services.
- La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) agit à titre subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle remplit les tâches que les cantons ou les régions ne peuvent assumer.
- Les 26 offices cantonaux de la formation professionnelle sont les organes de la formation professionnelle sur le plan cantonal.
- Les associations professionnelles et les organisations sectorielles définissent les contenus de la formation et les procédures de qualification nationales, organisent la formation professionnelle initiale et préparent les offres dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.
- Les partenaires sociaux et les autres organisations de prestataires de la formation professionnelle participent, de concert avec les associations professionnelles au développement continu de la formation professionnelle.
- Les entreprises offrent des stages aux étudiants. Leur participation à la formation professionnelle est volontaire.
- Les écoles professionnelles chargées de la formation initiale et supérieure
- Les centres d'orientation professionnelle pour les jeunes et les adultes

3.4 Allemagne

Public cible potentiel des activités de diffusion en Allemagne :

- Le Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF)
- Le Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi)
- L'Institut fédéral pour la formation professionnelle (BiBB)
- L'Agence fédérale pour l'emploi (BA)
- Les Ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder
- La Conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK)

- Les chambres de commerce et d'industrie ou autres chambres/partenaires du secteur économique
- Les partenaires sociaux
- Les établissements d'enseignement professionnel
- Les centres d'orientation professionnelle

3.5 France

Public cible potentiel des activités de diffusion en France :

- Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)
- Les chambres de métiers et de l'artisanat
- Les chambres de commerce et d'industrie
- Les partenaires sociaux
- Les entreprises
- Les centres de formation d'apprentis (CFA) et autres établissements d'enseignement professionnel
- Les services d'information et d'orientation professionnelle

3.6 Italie

Public cible des activités de diffusion en Italie :

- Le Ministère de l'Éducation, des Universités et de la Recherche (MIUR) qui réglemente et co-finance l'EFP
- L'Institut national de documentation pour l'innovation et la recherche pédagogique (INDIRE)
- Le Ministère du Travail et de la Politique sociale
- La Direction régionale du travail dans chaque région
- Le Service régional de l'enseignement et de la formation professionnels dans chaque région
- L'Agence régionale pour l'emploi et la formation dans chaque région
- Le Centre de formation professionnelle (CFP) qui aide les jeunes et les adultes à perfectionner leur formation professionnelle.
- L'établissement d'enseignement public pour les adultes
- Les organes publics et privés qui dispensent un EFP

3.7 Espagne

Public cible potentiel des activités de diffusion en Espagne :

- L'établissement d'enseignement public pour les adultes
- Les organes publics et privés qui dispensent un EFP
- Le Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports
- Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
- Le Conseil national de l'éducation
- Le Conseil général de l'EFP
- L'Institut national des certifications (INCUAL)
- Le système national des certifications et de la formation professionnelle (SNCFP)
- L'Agence espagnole pour l'emploi

4 Brève description du système d'habilitation

L'habilitation est une procédure formelle et transparente qui se réfère à des normes déjà définies pour vérifier si les établissements et/ou les programmes de l'enseignement supérieur satisfont aux exigences minimales de qualité. Elle permet d'assurer une plus grande visibilité de la performance des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale et internationale. Elle sert également de guide aux étudiants, aux représentants des établissements, aux responsables politiques, aux employeurs et à la société et les aide à prendre des décisions. En outre, l'habilitation vise à obtenir une reconnaissance sur le plan international et à mieux comparer les diplômes.

Pour en savoir davantage sur le processus d'habilitation en Slovénie, en Italie et en Suisse, veuillez vous reporter au résultat n^o 13 de ce projet.

4.1 Slovénie

L'institut de la République de Slovénie pour la formation professionnelle (CPI) propose une nouvelle formation professionnelle, laquelle est préparée conformément à la législation applicable et classée selon un code KLASIUS. Le CPI doit également émettre un avis sur l'adéquation de la proposition formulée par le service compétent appartenant au Ministère de l'Éducation, Sciences et des Sports. Puis, le Conseil des Experts examine cette proposition. Si elle est approuvée, elle est transmise au Ministère de l'Éducation, Sciences et des Sports afin qu'il la signe. La validité du programme est prononcée par un avis public.

4.2 Croatie

Le Ministère de l'Éducation est chargé de l'ensemble de l'EFP et œuvre en coopération avec d'autres ministères se consacrant à l'EFP, tels que le Ministère du Travail, de l'Entrepreneuriat et de l'Artisanat, ainsi qu'avec d'autres intervenants. Il s'appuie sur l'Agence pour l'EFP et l'Éducation des Adultes (ASOO) qui a pour mission de développer, organiser, contrôler et évaluer l'EFP. L'ASOO évalue la demande sur le marché du travail et se charge des normes professionnelles et des certifications d'EFP. En matière d'activités de l'enseignement général, elle collabore avec l'Agence pour l'enseignement et la formation des enseignants et joue un rôle central dans l'élaboration des programmes d'études de l'EFP qui

nécessitent l'approbation ultérieure du ministère. L'ASSO régit également l'EFP des enseignants. Son conseil d'administration, composé de représentants des partenaires sociaux, est nommé par le gouvernement. Parmi ses membres, il compte également des partenaires sociaux, des chambres d'économie, des chambres des métiers et de l'artisanat, l'agence pour l'emploi et le conseil économique et social. Ce conseil propose la création de nouveaux programmes d'enseignement ou leur modification. Il recommande des mesures et des stratégies visant au développement de l'EFP. Au regard de la loi sur l'EFP, les conseils sectoriels ont pour tâche d'analyser les besoins en matière de compétences, d'identifier les certifications relatives à l'EFP et de préparer les normes pertinentes. Le nombre des conseils va augmenter et, selon le cadre croate des certifications, ils auront de nouveaux rôles.

4.3 Suisse

En Suisse, contrairement aux autres pays d'Europe, le système d'accréditation/habilitation repose sur un principe facultatif. Selon la convention entre la Confédération et les cantons universitaires, en effet, l'objet de l'accréditation peut être une institution publique ou privée de même que toute filière d'études de niveau universitaire. La procédure se déroule en trois temps, conformément aux pratiques et prescriptions internationales : tout d'abord, l'unité universitaire effectue une auto-évaluation, puis une expertise externe est faite par un groupe d'experts indépendants. La Conférence universitaire suisse (CUS) prend une décision sur proposition de l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). (OAQ 2007)

La procédure de reconnaissance d'une nouvelle filière de formation dans l'enseignement et la formation professionnels se compose de différents niveaux, à l'instar de celle qui concerne les études supérieures. Elle est définie dans l'ordonnance du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) du 11 mars 2005 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES).

Cinq acteurs prennent part à la procédure.

- a) le prestataire de formation
- b) le canton où le prestataire a son siège
- c) le SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation)
- d) un groupe d'experts
- e) la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES)

La procédure se divise en quatre étapes qui figurent dans le **tableau 1**. Afin de faire reconnaître l'importance d'une formation et d'obtenir l'appui des acteurs économiques, le prestataire de formation doit faire appel à des sponsors issus du milieu économique et politique.

Une fois que les besoins ont été identifiés, le prestataire doit développer un programme de formation ou d'études, définir les lieux de formation et préparer la documentation pédagogique.

Lors de la première phase, la demande est présentée pour avis auprès du canton où le prestataire de formation a son siège, puis remise au SEFRI par le canton ; elle peut aussi être déposée directement auprès du SEFRI par le prestataire de formation.

Au cours de la deuxième phase, les experts mandatés par le SEFRI examinent la filière de référence. Ces derniers présentent une proposition au SEFRI par le biais de la CFES.

Dans la troisième et dernière phase, la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) doit déposer une demande auprès du SEFRI qui se prononce pour ou contre la reconnaissance de la nouvelle formation.

Tableau 1 : Phases de la procédure de reconnaissance selon le guide du SEFRI (2013)

Phase	Actions	Compétence	Durée prévue de traitement
Phase préliminaire : Élaboration d'un programme de formation ou d'études (sur la base du plan d'études cadre)	1. Analyse des besoins	Prestataire de formation	3 à 6 mois
	2. Élaboration du programme de formation ou d'études		
	3. Démarches préliminaires auprès du canton où le prestataire a son siège		
	4. Préparation de la documentation	Prestataire de formation	2 à 3 mois
Phase 1 : Demande	5. Présentation pour avis au canton où le prestataire a son siège	Prestataire de formation, canton où le prestataire a son siège	2 mois
	6. Remise du dossier au SEFRI (avant le début du 1er semestre de la filière de référence)	Canton où le prestataire a son siège	1 mois
Phase 2 : Examen de la filière de référence	7. Mandat aux experts	SEFRI sur proposition de la CFES	2 à 3 mois selon les séances de la CFES
	8. Décision d'ouverture de la procédure de reconnaissance	SEFRI	2 à 3 mois après la date de lancement
	9. Examen de la filière de référence	Experts	Parallèlement au déroulement de la filière de référence
	10. Présentation du rapport et de la proposition à la	Experts	3 mois après la fin de la filière de

	CFES		référence
Phase 3 : Reconnaissance	11. Proposition de la CFES au SEFRI	CFES	2 à 3 mois selon les séances de la CFES
	12. Décision du SEFRI	SEFRI	1 mois

4.4 Allemagne

L'habilitation des formations est définie par loi sur l'EFP de 2005. Partie 2, chapitre 1, paragraphe 1, sous-paragraphe 4 section 1, la loi déclare que, afin d'assurer l'uniformité de l'enseignement et de la formation professionnels, le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi), ou un autre ministère compétent, en accord avec le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, peut reconnaître des programmes de formation par décret-loi. Cette disposition doit satisfaire à certaines obligations qui sont visées au sous-paragraphe 5 :

1. La formation professionnelle doit porter un nom.
2. La durée du cours doit être fixée et être comprise entre deux et trois ans.
3. Le savoir-faire, les connaissances et les aptitudes professionnels minimum requis doivent être définis.
4. La structure de la formation doit être définie.
5. Les exigences en matière d'examen doivent être établies. (buzer.de 2014)

Certains points relatifs aux dispositions sur l'éducation sont élaborés conjointement avec les chambres de commerce et d'industrie, avec les partenaires sociaux et les enseignants d'EFP.

4.5 France

En France, le marché de la formation est libre. Par conséquent, les établissements et organismes de formation n'ont pas besoin de faire connaître la manière dont sont établis leurs programmes ou certifications. Toutefois, si une formation souhaite obtenir une reconnaissance officielle, elle doit être certifiée. En France, une personne détient une « certification professionnelle » lorsqu'elle s'est fixé des objectifs de formation spécifiques et qu'elle a reçu un document attestant de la réussite de ceux-ci. Plusieurs organismes (dont les ministères) sont chargés de délivrer les certifications. À cet effet, ils ont constitué diverses organisations et mis en place des procédures spécifiques à leur élaboration. Les commissions professionnelles consultatives (CPC) en font partie. À leur tête siègent des employeurs, des salariés, des représentants des pouvoirs publics et des personnes qualifiées. Elles sont instituées auprès du Ministère de l'Éducation nationale. La création d'une certification passe en premier lieu par une étude de faisabilité. Les CPC émettent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression d'une certification professionnelle, du CAP au BTS, et en fonction de l'évolution attendue d'une profession ou des opportunités d'emploi offertes par la nouvelle certification. La participation de comités est obligatoire. Les CPC, en conjonction avec la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) enregistrent les nouvelles formations au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). (Roussel et coll. 2013 : 27-28, Ministère de l'Éducation nationale 2014, EQAVET 2011 : 77) Pour les diplômes de l'enseignement supérieur, on évalue la qualité du programme de formation, le niveau de formation, la qualité des équipes enseignantes et les perspectives

d'avenir des étudiants. En fonction du secteur éducatif, des organismes d'évaluation spécifiques sont chargés de cette mission. Sur la base de leurs conclusions, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche approuve ou non la formation. Les organismes professionnels créent leurs propres certifications. En général, elles sont le fruit du travail des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEF) et des observatoires prospectifs des métiers et de qualifications (OPMQ). Ces organismes étudient les évolutions du marché de travail et de l'emploi, puis identifient, définissent des certifications spécifiques et émettent des recommandations pour l'emploi ou la formation. (Roussel et coll. 2013 : 29-31)

4.6 Italie

En Italie, l'habilitation d'un enseignement et d'une formation professionnels est régie par le décret ministériel n° 166/01 du 18 février 2000 et attribuée par les régions. Pour être habilitée, la formation doit remplir les conditions édictées dans le mode opératoire dudit décret (annexe II), à savoir :

- des compétences en gestion et en logistique ;
- la situation économique ;
- des compétences en EFP ;
- une efficacité et une efficience dans les activités liées à l'EFP

La demande de formation est déposée auprès de la région qui examine, évalue et vérifie les documents et la structure du cours en vertu des décrets, puis transmet les résultats au Ministère du Travail.

4.7 Espagne

En Espagne, l'Agence nationale pour l'évaluation et l'homologation (Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación) ANECA) a pour mission de garantir la qualité externe du système d'enseignement supérieur et de contribuer à l'amélioration constante de sa qualité à travers l'évaluation, la certification et l'homologation des enseignements, des enseignants et des institutions.

5 Conclusion

Ce chapitre s'est attaché à présenter les différents systèmes d'enseignement, les publics cibles des activités de diffusion ainsi que le système d'homologation des formations dans les pays partenaires et voisins. Il fournit un aperçu du contexte dans lequel le projet est mis en œuvre. Si une formation professionnelle ou une profession en lien avec l'aquaponie doit se développer dans les pays partenaires ou européens, il faudra connaître les différents systèmes et procédures respectives. La présentation des sept pays a mis en lumière les nombreuses similitudes entre les systèmes. Dans tous ces pays, la scolarité est obligatoire jusqu'à 15 ou 16 ans. Dans chaque système scolaire, le deuxième cycle de l'enseignement secondaire offre une voie générale et une voie professionnelle et technique. De plus, tous les pays essaient de disposer d'un système éducatif souple après l'enseignement secondaire, ce qui permet aux jeunes de basculer d'une voie à une autre. La majorité des élèves des pays partenaires, inscrits

dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, poursuivent des programmes d'EFP. La situation est différente dans les pays voisins tels que l'Espagne et la France.

Afin que le domaine de l'aquaponie et l'enseignement de l'aquaponie gagnent en importance, il est important de bien définir les secteurs de diffusion des résultats du projet. Dans tous les pays partenaires (Slovénie, Italie, Suisse), les ministères nationaux responsables de l'éducation, de l'EFP, de la pêche, de l'agriculture, de l'innovation et du travail sont visés, car ils sont généralement chargés de la reconnaissance des différentes formations ou professions. Les organisations du monde du travail de tous les pays forment également un groupe cible important. Les chambres, les associations professionnelles et industrielles, les entreprises privées et les syndicats participent également à l'organisation de l'EFP. Par conséquent, il est nécessaire de les impliquer dans le projet le plus tôt possible. Enfin, les établissements et les enseignants de l'EFP constituent le lien direct entre le matériel pédagogique en aquaponie développé pour ce projet et les étudiants en passe de devenir des professionnels du domaine. Tous ces groupes jouent un rôle significatif dans le développement des études à finalités professionnelles ou des celui des professions. Il conviendra de mettre l'accent sur l'un des groupes en fonction de chaque pays. Toutefois, les activités de diffusion seront identiques pour tous les pays partenaires.

On constate que, même si, vus à la loupe, les systèmes nationaux présentent des différences, ils présentent également de nombreuses similitudes qui facilitent la coordination du projet AQUA-VET international.

6 Références

Accreditation Council (2014a) : Accreditation of study programmes (Conseil d'accréditation (2014a) : homologation des formations).

URL : <http://akkreditierungsrat.de/index.php?id=programmakkreditierung&L=1&size=1%27> [accès : 06.06.2014]

Accreditation Council (2014b) : Legal Framework: federal and federal state law (Conseil d'accréditation (2014b) : cadre juridique : droit fédéral et droits des États). URL :

http://typo3.akkreditierungsrat.de/fileadmin/Seiteninhalte/AR/Abbildungen/AR_Schaubild_Rechtliche_Grundlagen_2_en.pdf [accès : 06.06.14].

Berufsbildungplus.ch (2014) : La voie de la majorité. URL : <http://www.berufsbildungplus.ch/fr/page-daccueil/formation-prof/formation-prof-initiale/faits-et-chiffres.html> [accès : 20.06.14].

BiBB Bundesinstitut für Berufsbildung (2013) : Liste der staatlich anerkannten Ausbildungsberufe und Berufe in Erprobung. URL : <http://www2.bibb.de/tools/aab/aabberufeliste.php> [accès : 06.06.14]

BQ-Portal (2012a) : Berufsbildungssystem Schweiz (Système de formation professionnelle en Suisse).

URL : <https://www.bq-portal.de/db/berufsbildungssysteme/3938> [accès : 19.06.14].

BQ-Portal (2012b) : Berufsbildungssystem Deutschland (Système de formation professionnelle en Allemagne).

URL : <https://www.bq-portal.de/db/berufsbildungssysteme/5320> [accès : 19.06.14].

BQ-Portal (2012c) : Berufsbildungssystem Frankreich (Système de formation professionnelle en France).

URL : <https://www.bq-portal.de/db/berufsbildungssysteme/4171> [accès : 19.06.14].

Buzer.de (2014) : Berufsbildungsgesetz (BBiG). URL : <http://www.buzer.de/gesetz/3118/b8607.htm> [accès : 19.06.14].

Cedefop (2013) : Spotlight on VET CROATIA (Point sur l'EFP en Croatie). URL : http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/8058_en.pdf [accès : 20.5.14].

Cedefop (2014) : Spotlight on VET SLOVENIA (Point sur l'EFP en Slovénie). URL : http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/8070_en.pdf [accès : 20.05.14].

EQAVET (2011) : Information Gathering Exercise: Quality assurance procedures in the processes of certification, curricula setting, accreditation and training of trainers in European VET systems (Exercice de collecte d'informations : dispositifs d'assurance qualité dans les processus de certification, la définition des programmes de cours, l'accréditation et la formation des enseignants dans les systèmes d'EFP européens). URL : http://www.eqavet.eu/gns/news/latest-news/11-11-28/New_publication_Information_Gathering_Exercise.aspx [accès : 10.06.14].

Fazekas, M. et S. Field (2013) : A Skills beyond School Review of Germany. OECD Reviews of Vocational and Training. (La formation professionnelle postsecondaire en Allemagne. Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles). Publication de l'OCDE. URL : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264202146-en> [accès : 06.06.14].

Government of the Republic of Croatia ministry of Science Education and Sports (2008) : Development strategy of the Vocational education system in the Republic of Croatia 2008 – 2013 (Gouvernement de la République de Croatie, Ministère des Sciences, de l'Éducation et des Sports (2008) : stratégie de développement du système d'enseignement professionnel en République de Croatie 2008-2013). URL : http://www.asoo.hr/UserDocsImages/dokumenti/VET%20SYSTEM%20DEVELOPMENT%20STRATEGY_CROATIA_AVET.pdf [accès : 20.05.14].

Hippach-Schneider, U., Hensen, K. A. et K. Schober (2011) : VET in Europe – Country Report Germany 2011 (L'EFP en Europe - Rapport national sur l'Allemagne 2011). ReferNet. URL : http://www.refernet.de/images_content/VET_in_Europe_2011-Country_Report_2_Auflage.pdf [accès : 06.06.14].

<http://www.sc.ehu.es/sfwseec/reec/reec12/reec1203.pdf> [accès : 25.07.14].

I. E. Gálvez et G. Haug. La acreditación como mecanismo de garantía de la calidad: tendencias en el espacio europeo de educación superior. URL :

Instructions on Conducting the Procedures for Preparation, Transmission for Adoption and Publication of Public Educational Programmes, Official Gazette of the Republic of Slovenia, (Instructions relatives à l'exécution des procédures de préparation et à la transmission des programmes d'enseignement publics en vue de leur adoption et de leur publication, Gazette officielle de la République de Slovénie). N^o 5/2011 du 24.1.2011

Krekel, E. M. (o.J.) : Probleme und Perspektiven der Berufsausbildung in Deutschland. URL : http://www.bibb.de/dokumente/pdf/ab2.1_LV_HB_2014_SS_2014_2_Berufsausbildung_in_Deutschland.pdf [accès : 06.06.14].

Lohmar, B. et T. Eckhardt (Ed.) (2013) : The Education System in the Federal Republic of Germany 2011/2012. A description of the responsibilities, structures and developments in education policy for the exchange of information in Europe (Le système éducatif en République fédérale d'Allemagne 2011/2012. Description des responsabilités, structures et développements au sein des politiques éducatives en vue de partager de l'information en Europe). Kultusministerkonferenz der Länder in der Bundesrepublik Deutschland URL : http://www.kmk.org/fileadmin/doc/Dokumentation/Bildungswesen_en_pdfs/dossier_en_ebook.pdf [accès : 06.06.14].

Ministère de l'Éducation nationale (2010) : L'Éducation nationale et la formation professionnelle en France URL : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/dossiers/08/8/2013_FormationProfessionnelle_244088.pdf [accès : 10.06.14].

Ministère de l'Éducation nationale (2014) : les commissions professionnelles consultatives. URL : <http://eduscol.education.fr/cid46815/cpc.html> [accès : 10.06.14].

Décret ministériel n° 166/01 du 18 février 2000. URL : http://www.ascomac.it/adm/UserFiles/file/ASCOMAC/2012/006_dm_25_05_01_166.pdf [accès : 08.08.14].

Agence espagnole pour l'évaluation de la qualité et l'homologation. URL : <http://www.aneca.es/ANECA> [accès : 25.07.14].

OAQ (2007) : Accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires suisses. URL : http://oaq.ch/pub/fr/03_01_00_akkredit_hochschul.php [accès : 17.06.14].

OECD (2013) : Germany – Overview of the education system. Diagram of education system (Allemagne - vue d'ensemble du système éducatif. Schéma du système éducatif). URL : http://gpseducation.oecd.org/Content/MapOfEducationSystem/DEU/DEU_1997_EN.pdf [accès : 06.06.2014].

Site web officiel de l'Agence croate pour l'EFP et l'éducation des adultes (ASOO). URL : <http://www.asoo.hr/default.aspx> [accès : 20.05.14].

Site web officiel du Ministère de l'Éducation, Sciences et des Sports de la République de Slovénie. URL : <http://www.mizs.gov.si/> [accès : 20.05.14].

Site web officiel du Ministère italien de l'Éducation, des Universités et de la Recherche. URL : <http://www.istruzione.it> [accès : 02.07.14].

Site web officiel du Ministère italien du Travail. URL : <http://www.lavoro.gov.it> [accès : 08.08.14].

Site web officiel de l'Institut national de documentation pour l'innovation et la recherche pédagogique. URL : <http://www.indire.it> [accès : 02.07.14].

Site web officiel du Ministère espagnol de l'Éducation, de la Culture et des Sports. URL : <http://www.todofp.es/todofp/que-como-y-donde-estudiar/que-estudiar/ciclos.html> [accès : 25.07.14].

Onisep (2013) : le système éducatif français – 2013. URL : <http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/france/> [accès : 06.06.14].

Onisep (2013) : le système éducatif italien – 2013. URL : <http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/italie/> [accès : 28.06.14].

Onisep (2013) : le système éducatif espagnol – 2013. URL : <http://mavoieproeurope.onisep.fr/la-voie-pro-en-europe/espagne/> [accès : 08.08.14].

Roussel, R., William, V., Viélajus, A. et S. Héroult (2013) : France VET in Europe – Country Report 2012. ReferNet France. URL : http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/2012/2012_CR_FR.pdf [accès : 10.06.14].

SEFRI (2007) : Vue d'ensemble des différents parcours éducatifs, de leurs objectifs, des qualifications obtenues et exemples dans le secteur de la formation professionnelle. URL : <http://www.sbf.admin.ch/berufsbildung/01472/index.html?lang=fr> [accès : 17.06.2014].

SEFRI (2013) : La formation professionnelle en Suisse. Faits et données chiffrées 2013. URL : http://www.berufsbildung.ch/dyn/bin/5754-13635-1-fakten_zahlen_bb2014_fr.pdf [accès : 20.06.14]